



Le vrai visage
Etudes - Réalisation - Contrôle



CAMEROUN : 30 ANS D'AMENAGEMENT URBAIN

L'Etat camerounais et le phénomène urbain

Après l'indépendance, le Cameroun comme beaucoup d'autres pays africains, a subi une croissance rapide de sa population urbaine. Il en est résulté, le plus souvent, un développement désordonné des principaux foyers urbains, donnant libre cours à la création de quartiers insalubres à l'intérieur comme dans la périphérie des villes. A cette époque peu de villes disposaient d'un minimum de structures d'accueil et d'équipements collectifs adéquats, pouvant venir à bout

de cette forte demande en matière de logements et d'espaces d'activités économiques. Devant l'insalubrité grandissante et la quasi-inexistence de terrains équipés engendrant un fort mouvement spéculatif, les autorités gouvernementales durent définir une nouvelle politique tendant à limiter ce phénomène, et à assurer un développement plus harmonieux à nos villes.

Ainsi l'Etat adopta entre autres mesures :

- La mise en place d'un régime foncier et domanial devant permettre un plus simple accès à la propriété foncière ;
- Le lancement de toute urgence d'actions visant la planification du développement des villes par la confection de schémas directeurs d'aménagement ;
- La création en 1978 d'un Ministère spécialement chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Le lancement d'un programme ambitieux de relance de l'habitat axé sur la mise à disposition de terrains équipés, de logements, ainsi que la reconstruction de quartiers insalubres. Pour ce faire l'Etat a restructuré une entreprise existante, et créé deux nouveaux Organismes.

- La Société Immobilière du Cameroun SIC, redynamisée pour la construction en grande quantité de maisons à usage d'habitation ;

- Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC), mis en place pour assurer le financement tant des programmes d'aménagement de parcelles, des constructions de la SIC, que les projets des acquéreurs de parcelles ;

- La Mission d'aménagement des terrains

urbains et ruraux (MAETUR) créée pour l'aménagement rationnel des quartiers nouveaux et la restructuration des quartiers à habitat spontané.

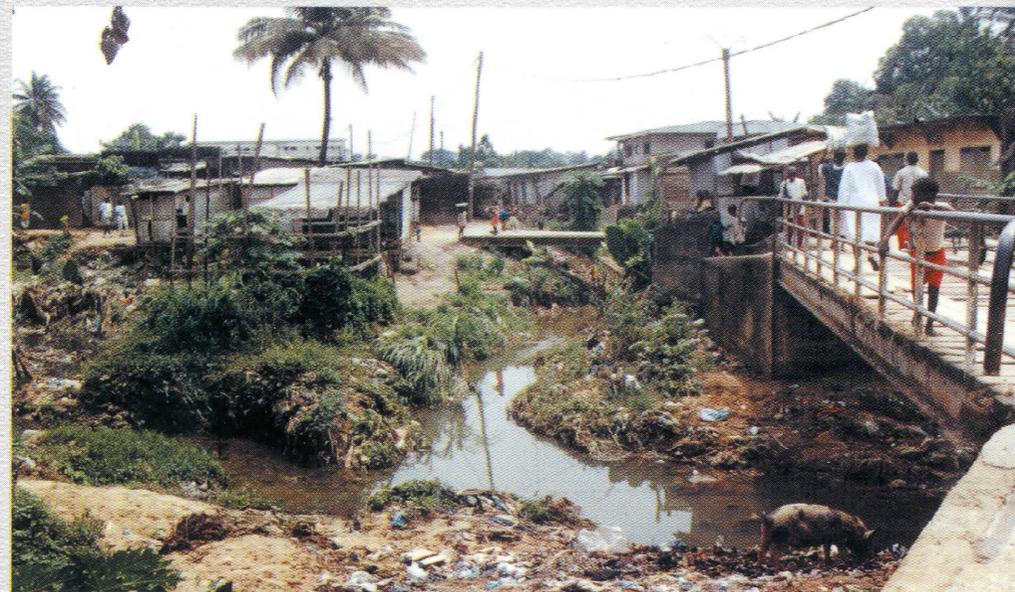
- Très récemment, en 1997 a été créé le Ministère de la ville.

Sur le terrain, le plus gros des réalisations au cours de ces 30 dernières années au Cameroun, est l'œuvre de la MAETUR. En effet, en aménageant 20 à 25 % du périmètre urbain à Yaoundé et à Douala, en mettant en œuvre de grands

projets tels que la restructuration du quartier Nylon à Douala et l'aménagement du Nouveau Centre à Yaoundé, la MAETUR a occupé et continue d'occuper une place de choix dans le contrôle du développement des villes camerounaises. Au-delà des réalisations sur le terrain qui ne se limitent pas à Yaoundé et Douala, elle aura contribué largement à la réflexion sur un développement harmonieux des villes du Cameroun.



Accéder au logement : le parcours de combattant



L'assainissement : un problème quotidien

CAMEROUN : 30 ANS D'AMENAGEMENT URBAIN

Les années 80... la Maetur déjà !

La MAETUR fut créée en 1977 pour lancer un niveau de production significatif de terrains équipés en vue de la promotion immobilière et de l'habitat. Il s'agissait à moyen terme pour les villes de Yaoundé et de Douala, de satisfaire 80 % de la demande solvable. Ainsi prévoyait-on à l'horizon 1985 la réalisation annuelle de 15 000 lots ou logements.

Parmi les principales réalisations figurent l'aménagement complet de villes nouvelles à Douala Nord (Bonamoussadi, Maképé, Kotto, etc.) et à Yaoundé Sud-Ouest (Biyem-Assi, Nsimeyong, Mendong, etc.), la restructuration de la zone Nylon avec création de voies, assainissement, construction d'équipements collectifs, aménagement de terrains et de plate formes pour la construc-

tions de logements SIC dans de nombreuses villes.

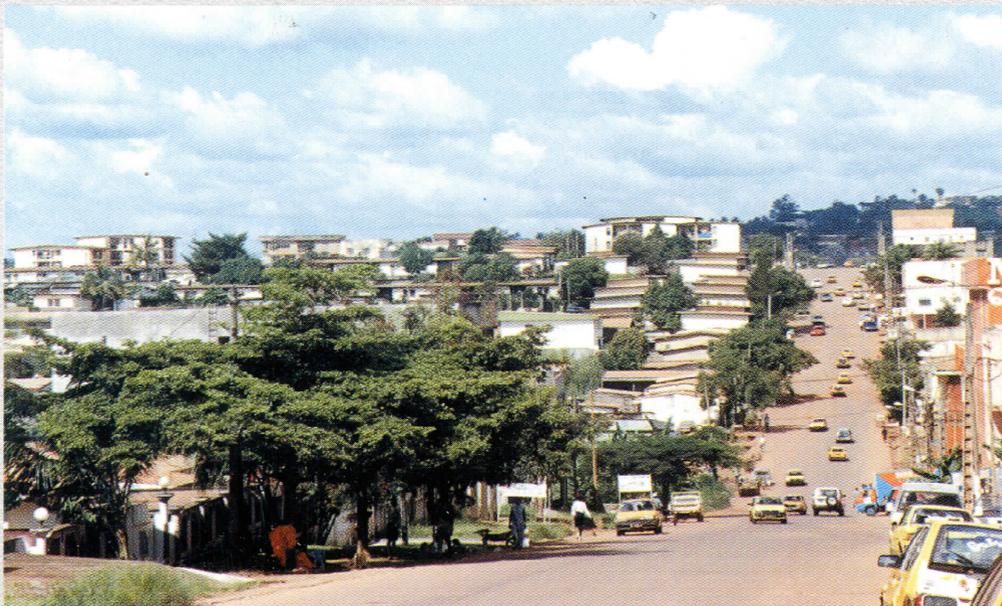
Douala-Nord, un projet couvrant 3000 hectares, devant accueillir 350 000 habitants en l'an 2000, représentait à l'époque 1/4 de la superficie de la ville de Douala. Yaoundé Sud-Ouest 3000 hectares également, 300 000 habitants prévus, représentait 1/3 de la superficie de Yaoundé. Ces deux ensembles devaient être parfaitement intégrés au tissu urbain existant.

Aujourd'hui, ces villes nouvelles constituent des espaces de vie parfaitement fonctionnels où se retrouvent près d'un million de personnes. Le bilan en équipements est tout aussi significatif: 12 marchés, 14 terrains de sport, 6 parcs urbains et plus de 30 établissements scolaires (de la maternelle au secondaire) et 75 terrains d'assiette prévus pour la construction de centres de santé, bureaux de poste, maisons sociales, lieux de cultes, etc.

Parallèlement, la MAETUR a mené la restructuration de la zone Nylon à Douala,



La route, première phase de l'aménagement.



Une ville nouvelle: Douala-Nord

CAMEROUN : 30 ANS D'AMENAGEMENT URBAIN

La Maetur dans les Provinces

La préoccupation de l'Etat pour un développement urbain harmonieux s'étend également aux villes autres que Yaoundé et Douala.

La déconcentration de l'Etat en unités administratives régionales a entraîné des pôles de développement autour des chefs lieux des provinces. Dès l'origine, la MAETUR devait mettre à la disposition du public des terrains à bâtir dans 15 villes dans un premier temps.

La priorité a été placée dans la livraison de plates formes à la société immobilière du Cameroun pour la construction de logements. Par la suite devait

être aménagés des terrains destinés à l'auto construction.

En définitive que ce soit en études, en plateformes pour logements SIC ou en création de lotissements, la MAETUR sera intervenue

dans près de 20 villes camerounaises : BAFOUSSAM -BERTOUA - BUEA- DSCHANG -EBOLOWA -EDEA - GAROUA -LIMBE -KRIBI -MAROUA - NGAOUNDERE -NTUI -SOA -TIBATI.

MAROUA

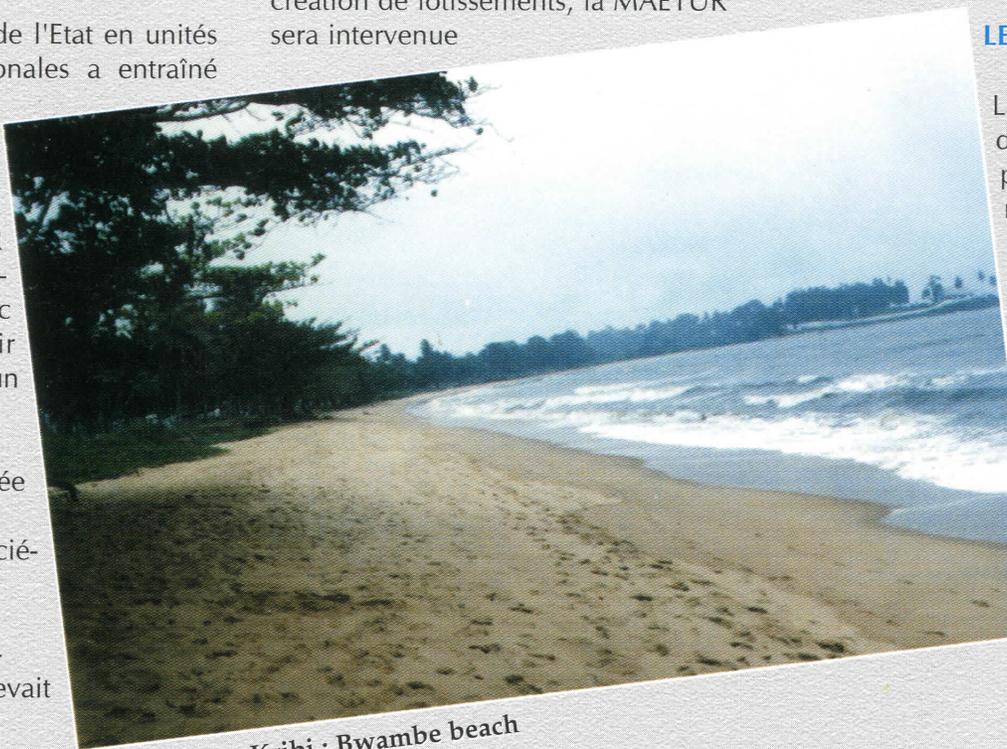
LOTISSEMENTS MAETUR

La MAETUR a produit des parcelles pour l'auto-construction dans les villes de BUEA, LIMBE, BAFOUSSAM, SOA, KRIBI.

Kribi, avec le lotissement balnéaire de Bwambe Beach (24 ha) , et Bafoussam avec les lotissements de Kouptchou (20 ha), constituent les plus importants sites où ont été produits des lots d'habitation dans les provinces.

LES LOGEMENTS SIC

La société immobilière du Cameroun a réalisé plus de 1500 logements sur les plates formes MAETUR dans les villes de BUEA- BERTOUA- EBOLOWA - EDEA GAROUA- LIMBE-



Kribi : Bwambe beach

VILLES	SUPERFICIE (m2)	NOMBRE DE LOTS
KRIBI	240 000	325
BAFOUSSAM	180 000	122
LIMBE	128 000	126
BUEA	60 000	90
SOA Université	27 000	47
North Residential Lands SOA	60 000	27



Voirie, drainage et électricité : incontournables

LE VRAI VISAGE

Une longue expérience de la ville

Les différents quartiers et opérations réalisées par la MAETUR ne sont en réalité que la face visible de l'iceberg. Les lotissements et autres sites aménagés découlent d'un processus long et complexe, tributaire de la planification urbaine au niveau général, local et particulier.

En effet, toute opération d'aménagement doit être parfaitement intégrée dans le tissu urbain. D'où une phase incontournable d'études pour s'assurer de la cohérence du programme avec le reste de la ville. Est également indispensable la phase de négociation avec l'environnement afin de pouvoir travailler sur une assiette foncière régularisée. Cette double demande étant bouclée, il ne reste plus qu'à vérifier la conformité des réa-

lisations avec les projets étudiés.

Voici résumés en quelques mots, les véritables qualifications de la MAETUR: Opérateur Foncier, Bureau d'études, d'ordonnancement et de contrôle des réalisations.

En vingt cinq années d'existence, les actions de la MAETUR sous ce triple angle en font assurément un des intervenants majeurs qui ont modifié la physionomie des villes camerounaises.

Au plan foncier, plus de 10 000 hectares (dont plus de 7000 à Yaoundé et à Douala) sont passés du domaine national au domaine privé de personnes physiques ou morales. En d'autres termes cette superficie est désormais couverte par les titres fonciers. Sur les villes de Yaoundé et Douala,

40 % au moins des Titres Fonciers émis annuellement viennent des zones MAETUR.

Au plan de la réflexion sur le développement des villes entre 1977 et 1987 la MAETUR, non seulement a réalisé de nombreux plans de développement local (PDL) : Yaoundé Sud-Ouest, Nouveau Centre à Yaoundé, Douala Nord, Douala Est (Nylon), mais elle a également participé à la confection des Schémas Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Yaoundé et Douala. En effet les schémas de ces villes étant largement dépassés au moment de la création de la MAETUR, il devenait urgent d'actualiser ces documents pour que soit assurée la cohérence des projets de la MAETUR.

LE VRAI VISAGE

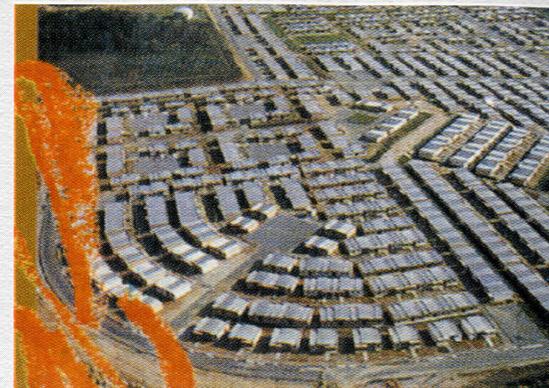
Les villes nouvelles de Douala Nord et Yaoundé Sud-Ouest

L'objectif assigné à la MAETUR dès sa création était la production massive de terrains équipés dans les centres urbains qu'étaient Yaoundé et Douala. Yaoundé Sud-Ouest et Douala-Nord du fait des fortes possibilités d'exploitation qu'elles offraient furent retenues pour accueillir chacun un projet d'aménagement de 3 000 ha destiné à accueillir une population de 350 000 habitants : une nouvelle ville en somme. Cette production devait être calée sur les instruments de planification urbaine usuels : les SDAU. Or à l'époque les plans de développement de Yaoundé et de Douala dataient des années 60 : le plan DORIAN (59) à Douala et un plan similaire (60)

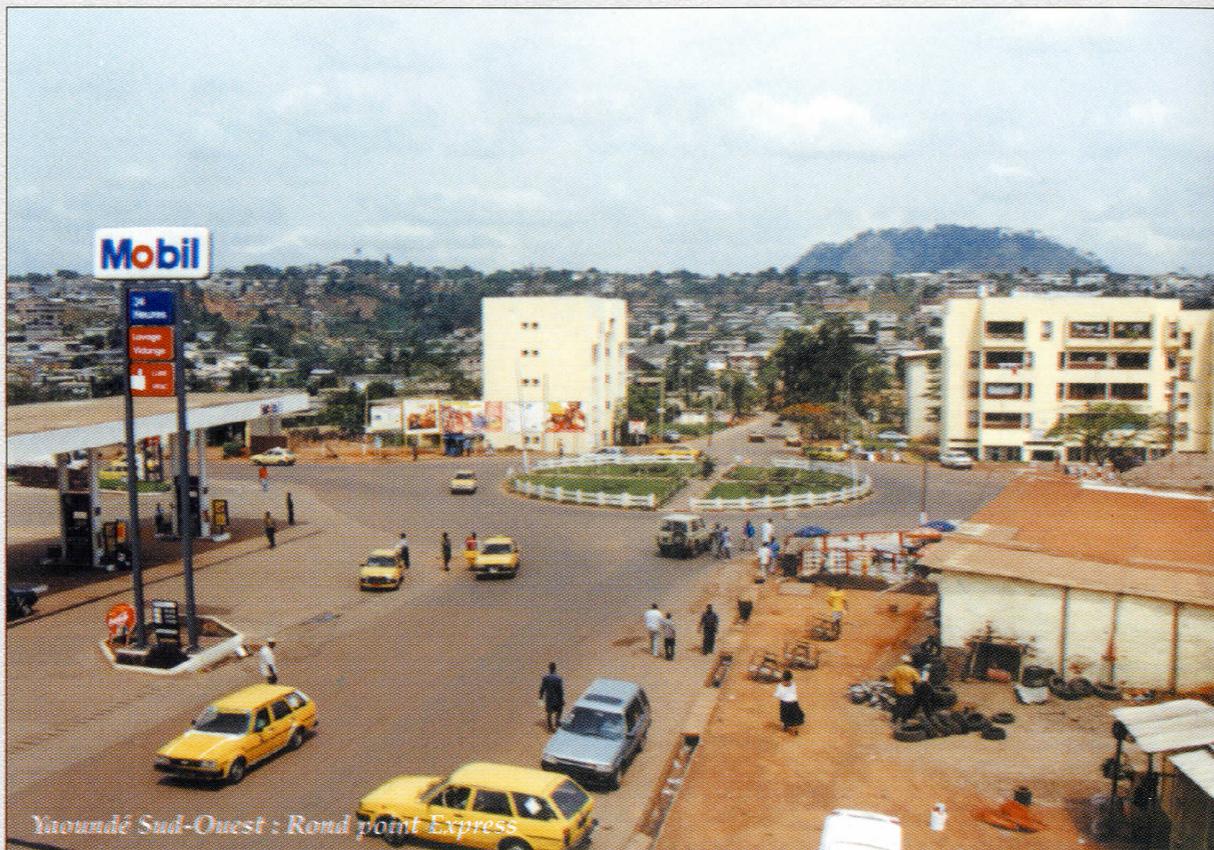
pour Yaoundé. Pour intégrer la ville nouvelle au tissu urbain, il fallait initier une réflexion plus large pour doter Yaoundé et Douala d'un SDAU. La MAETUR, tout en réalisant des PDL de ces zones a parallèlement travaillé à la confection des SDAU en participant aux travaux de la cellule mise en place à cet effet, sous la responsabilité de la direction de l'urbanisme au MINUH. Dans sa participation à la confection des SDAU, la Maetur a pu proposer des solutions aux grands problèmes de circulation et d'assainissement de ces deux villes.



Une ambiance agréable



Zone de logements à Douala Nord



Yaoundé Sud-Ouest : Rond point Express

Maetur : le vrai visage

La zone Nylon à Douala est née dans les années 50. C'était une zone marécageuse et très souvent inondée au point que le plan DORIAN de 59 l'a déclarée impropre à la construction. Dès les années 70, les populations qui malgré l'interdiction s'y étaient installées de façon anarchique, commencèrent à se constituer en groupes d'investissement humain, pour faire face à l'insalubri-

té et à l'insécurité. Constatant la précarité que vivaient quelques 220 000 âmes alors, et devant la volonté de la population de s'en sortir, le gouvernement va entreprendre, avec l'appui de la Banque mondiale et la coopération suisse, une opération de restructuration en 5 volets.
1/ Réalisation des infrastructures de base : grandes voies d'accès et de transit, drainage



Le marché de Madagascar, le 2^e plus grand marché de Douala

des eaux pluviales, réseaux primaires d'eau potable et d'électricité;

2/ Construction de 20 équipements collectifs (centres de santé ; centre de loisirs, écoles etc.) et d'un grand marché urbain - celui de Madagascar - dont le rayonnement dépasse le cadre de la zone Nylon;

3/ Restructuration des quartiers par la mise en place des voiries et réseaux divers secondaires, tertiaires et quaternaires;

4) Réinstallation des ménages. Les interventions ci-dessus entraînant la dédensification de la zone, et donc le déplacement inéluctable d'une importante population, le projet comportait également l'aménagement de quelques 6 000 parcelles pour l'accueil des familles à déguerpir

5/ Animation des populations pour l'autogestion des équipements ainsi créés, et la poursuite des activités communautaires.

Le Gouvernement, fort de l'expérience de la MAETUR, a décidé de lui confier ce projet, plutôt que de créer une nouvelle structure. Ainsi fut née au sein de la MAETUR, une agence spécialisée l'ARAN (Agence pour la restructuration et l'aménagement de Nylon).

Compte tenu de l'importance de la population traitée et de la néces-

sité de créer des zones d'extension, il fallut conduire en urgence la confection du Plan de Développement local (PDL) de Douala Est. Or le SDAU de la ville de Douala n'étant pas mis à jour, la MAETUR se devait de s'employer en vue de l'accélération des travaux d'élaboration de ce document de base .

Aujourd'hui les 12 quartiers de la zone Nylon sont desservis par les infrastructures de base ; la restructuration qui a réhabilité la moitié de la surface du projet se poursuit ; la régularisation foncière s'effectue au rythme annuel de 800 à 1000 parcelles; de nombreux équipements collectifs dont le marché de Madagascar sont fonctionnels ; 6 000 parcelles de recasement ont été aménagées.



Nylon : un cadre de vie amélioré

LE VRAI VISAGE

Le projet Nylon

CE QUE LA MAETUR PEUT FAIRE POUR VOUS

La structure

Pour pouvoir intervenir avec efficacité, la MAETUR s'organise autour de 3 cellules opérationnelles:

► **LE BUREAU D'ETUDES.** Composé d'un noyau de base d'urbanistes et d'ingénieurs VRD. Selon le besoin il occupe périodiquement des spécialistes consultants.

► **LA FONCTION DE CONTRÔLE** est chargée du suivi des entreprises sur le terrain et de la vérification de la conformité des travaux. Conduite par des ingénieurs chevronnés, ses unités sont regroupées à Yaoundé et à Douala.

► **LA FONCTION D'OPÉRATEUR FONCIER.** Dirigée par des Urbanistes, cette cellule est renforcée par des brigades topographiques bien équipées, et des cadres rompus aux procédures administratives.



N O S P R E S T A T I O N S

ETUDES

URBANISME

- Schémas de Développement urbain
- Plans d'occupation des sols
- Cahier de charges

VOIRIE

- Voirie urbaine
- Routes inter-urbaines et régionales
- Drainage
- Ouvrages d'art

ASSAINISSEMENT

- Assainissement des eaux pluviales
- Assainissement des eaux usées
- Stations d'Épurations

RESEAUX DIVERS

- Electricité
- Eau
- Téléphone

TOPOGRAPHIE

- Etudes topographiques
- Modélisation de terrains

OPERATEUR FONCIER

- Prospection
- Enquêtes foncières
- Evaluation
- Régularisation foncière

CONTROLE

MISSION O.P.C (Organisation, Planning Contrôle)

- Routes
- Equipements collectifs divers
- Aéroports
- Ponts

REALISATION

- Réalisation des travaux d'aménagement
- Voirie et réseaux divers
- Ouvrages d'art
- Aménagement de lotissements

CE QUE LA MAETUR PEUT FAIRE POUR VOUS

Les Moyens et les Hommes

LES MOYENS

Ces derniers temps, la MAETUR a consenti des efforts pour renforcer sa capacité à mener des études. Parmi les équipements acquis figurent du matériel topographique moderne, des ordinateurs de hautes performances et de puissants logiciels d'études tels que le dessin assisté par ordinateur, la conception de lotissements, les études de tracés de voie, de drainage.

Un investissement qui raccourcit de plusieurs semaines la durée habituelle des études !

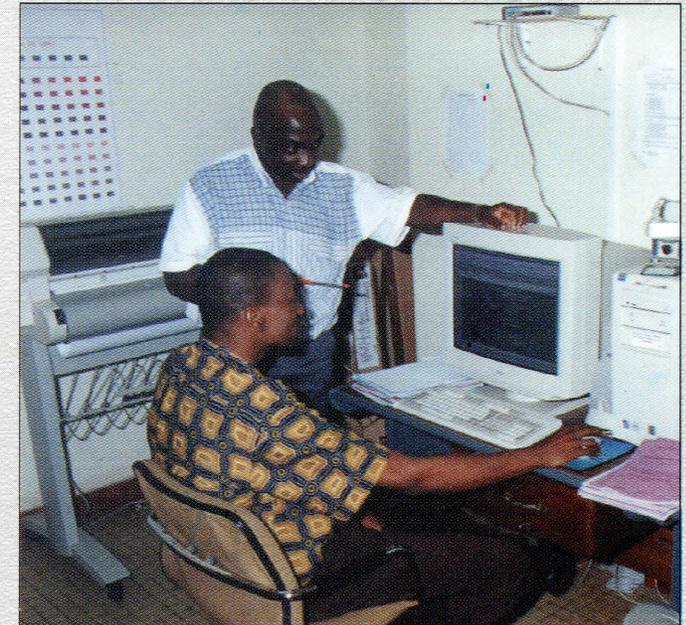
LES HOMMES

La MAETUR emploie à plein temps une quinzaine de cadres supérieurs d'expérience longue et variée dans les domaines de compétence de la structure : Architectes, Urbanistes, Ingénieurs de Génie Civil. Cette équipe est appuyée par des experts en matière foncière, financière, juridique, comptable, commerciale, etc.

A cette équipe de base s'adjoignent ponctuellement par des profils requis par certaines prestations particulières.

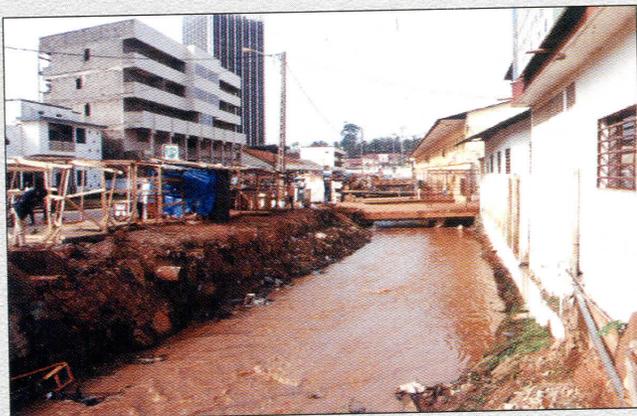


Maquette d'un quartier



LE VRAI VISAGE

Si le Nouveau Centre de Yaoundé vous était conté



Le Mfoundi : recalibrer le drainage des eaux

L'idée du nouveau centre est très ancienne. Dès 1965 on envisageait déjà de déplacer la gare du centre ville. Or ce mouvement laissa en plein centre ville un vaste terrain désaffecté, insalubre, une zone d'insécurité. Aussi le désir de créer un centre ville apparut. Il s'agissait de réaliser un ensemble imposant, composé de bâtiments de grande hauteur desservis par des voies et des circulations piétonnières sur plusieurs niveaux pour habitations et bureaux ainsi que de grands espaces commerciaux sur les différentes esplanades projetées. Le Nouveau Centre ainsi programmé constitue

le prolongement de l'ancien centre commercial qui venait d'être restructuré (avenue du 27 Août, Avenue Kennedy).

Or le site constitue également une zone de confluence de plusieurs fleuves dont le MFOUNDI, et en fait le principal bassin versant de

la ville de Yaoundé. D'où une importante composante assainissement des eaux pluviales dans le projet. La zone

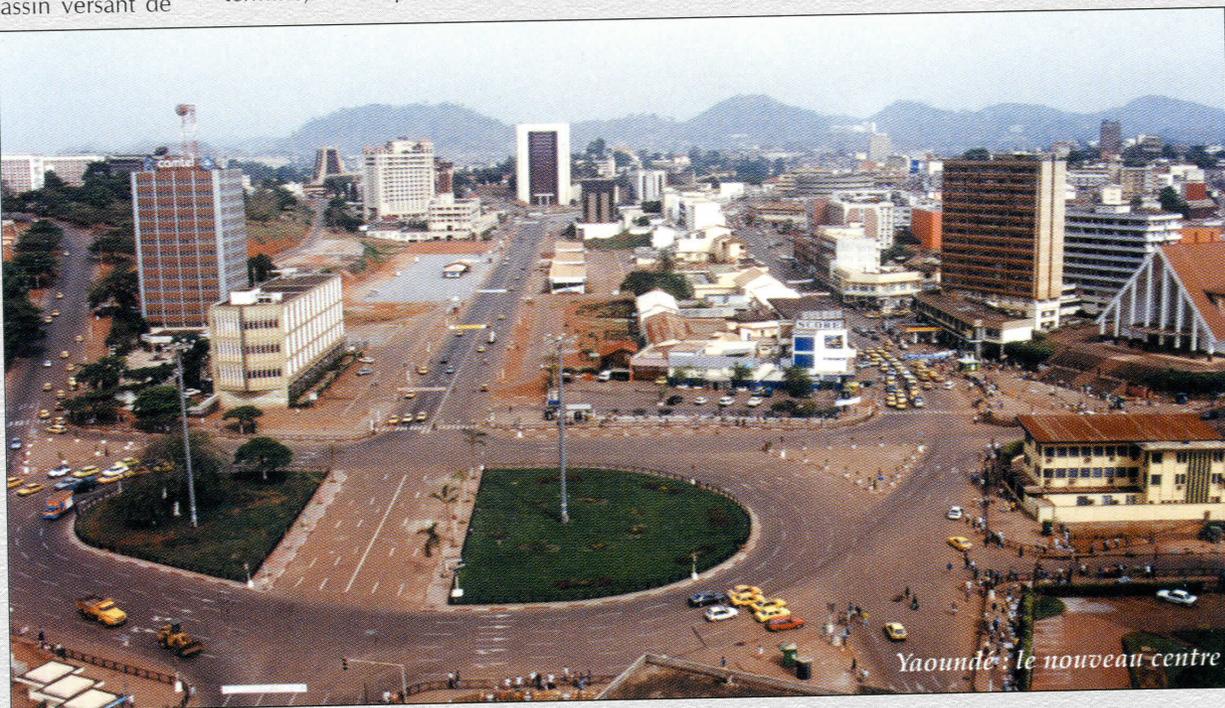
devait également faire transiter les eaux usées de l'ancien centre commercial, en direction de la station d'épuration de NSAM. Bien entendu l'aménagement du Nouveau Centre devait permettre l'amélioration de la circulation entre le centre administratif et l'ancien centre commercial.

L'aménagement du nouveau centre est le 1er projet réalisé par la MAETUR. Il

s'agissait à partir des études d'esquisses réalisées par la Direction de l'Urbanisme, de monter toutes les études de détail et ensuite d'assurer la mission OPC (Organisation Planing Contrôle) pour le compte de l'Etat.

Aujourd'hui, le projet n'est pas entièrement terminé, ralenti par les difficultés financières

de l'Etat. Certaines de ses composantes mériteraient d'être poursuivies pour une résolution définitive des problèmes que le projet visait au départ : l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées en priorité.



Yaoundé : le nouveau centre

A QUOI SERT UN SDAU

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ou schéma du développement de la ville est un document élaboré conjointement par les services de l'Etat (Urbanisme, Cadastre, Domaines) et les communes intéressées. Il a pour rôle de définir pour un horizon de 10 ans, l'affectation des espaces urbains aux différents besoins: Habitat, Education, Santé, production, Commerces, etc.

L'élaboration d'un SDAU part de la nécessité de concilier les différents intérêts présents dans une ville : Fonction d'habitation, Fonction de loisirs, Echange et Communication, Production industrielle. Cette réflexion intègre des contraintes multiples, telles que la politique d'aménagement du territoire et la nature du terrain. Il en ressort une projection du développement de la ville.

Pour ce faire, l'urbaniste utilise de nombreuses études dont il élabore une synthèse : Enquêtes socio-économiques des populations, Etudes sur les contraintes physiques du terrain (étude du sol, nature du sol, relief, drainage). Après ces études d'inventaire de l'existant, il détermine les différents besoins en espaces, en échanges et communications et en équipements. Il en fait une distribution harmonieuse. On peut alors déterminer le coût du développement projeté.

Le SDAU débouche principalement sur un ensemble de lois et règlements permettant de contrôler l'occupation des sols dans une ville.



LE VRAI VISAGE

La fonction d'opérateur foncier

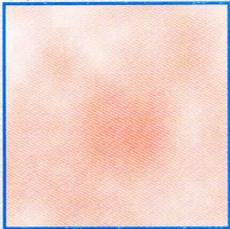
La fonction d'opérateur foncier est essentielle dans toutes les opérations d'aménagement. Elle consiste dans la recherche de gisements fonciers à aménager et la régularisation foncière.

Les terrains recherchés peuvent être du domaine national, du domaine privé de l'Etat ou du domaine privé des particuliers.

La régularisation foncière est une action plus ou moins complexe selon le statut initial du terrain. Ainsi, l'immatriculation des terrains du domaine national est l'aboutissement d'un processus impliquant de nombreux acteurs : Autorités locales, Administrations des domaines et du cadastre, etc. Elle requiert des enquêtes foncières des indemnités entre autres.

Le morcellement des titres fonciers est plus simple que l'immatriculation des terrains du domaine national. Il entraîne néanmoins de nombreux va-et-vient entre plusieurs services.

Bien que la MAETUR ait initialement réalisé la régularisation foncière dans le cadre de ses propres projets, elle propose aujourd'hui cette prestation pour le compte de tiers.



TEMOIGNAGE DE M. Marc Emile NDIFO

Diplômé en urbanisme à Paris, le Docteur Marc Emile NDIFO a travaillé dans plusieurs pays d'Afrique et d'Europe pour le compte de la coopération française. Dès 70, dans l'administration camerounaise, il occupe tour à tour les fonctions de Directeur de l'urbanisme et de l'habitat, Conseiller Technique et Inspecteur général au Ministère de l'urbanisme. Plus de 30 ans au service de l'urbanisme.

Le lancement de la MAETUR est l'une des expériences les plus palpitantes de ma carrière au service de l'urbanisation du Cameroun. Cet organisme fut créé dans le cadre de la politique nationale de l'habitat définie en 73/74, pour permettre l'accès de la couche très défavorisée de la population camerounaise à la propriété immobilière. Il s'agissait en priorité d'augmenter le parc de logements jugé à l'époque très insuffisant. La MAETUR devait résoudre les problèmes cruciaux du moment: la viabilisation, l'équipement et l'assainissement des zones urbanisées et à urbaniser.

L'idée de la création de la MAETUR est née de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat. Appuyée par le Ministre de l'Equipement de l'Habitat et des Domaines d'alors, elle a reçu l'adhésion du Président de la République en 1975/1976.

La MAETUR naissante a également bénéficié de l'appui de la coopération technique et financière bilatérale et multilatérale. C'est ainsi que l'équipe américaine qui étudiait un programme camerounais de Trames Assainies au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, a été reversée à la MAETUR. La coopération française a fourni les premiers dirigeants de la structure. Le projet Nylon a accueilli des assistants techniques suisses. Les premiers programmes ont été lancés en partie

avec des financements de la communauté financière internationale.

Mais il convient de souligner que l'intégration de la MAETUR parmi les autres intervenants urbains n'était pas facile loin s'en faut. En effet de nombreux acteurs et organismes impliqués dans l'aménagement urbain et la réalisation de lotissements voyaient en cet organisme un concurrent, et non pas un partenaire.

Un autre obstacle rencontré par la MAETUR était l'absence d'un cadre réglementaire, en l'occurrence le manque de documents de planification urbaine, sur lesquels ses programmes devaient s'ancrer. Afin de démarrer sans délai une production significative, la MAETUR s'est alors investie aux cotés de l'Etat pour la confection de différents schémas directeurs.

Cette "intrusion" dans des domaines habituellement dévolus à d'autres structures n'a heureusement pas posé de problèmes majeurs. Les raisons de cette réussite résident dans les liens particuliers de collaboration entretenus entre:

- la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- la Cellule d'Urbanisme relativement autonome spécialement créée pour la confection des plans d'urbanisme, avec l'appui de la coopération française;
- et la MAETUR

En assumant durant cette période les fonctions de Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat, je me réjouis d'avoir apporté ma modeste pierre à l'édification de la relance de l'habitat, en particulier la montée en puissance de la MAETUR. Une aventure dont je suis fier.

Marc Emile NDIFO



CEUX QUI ANIMENT LA STRUCTURE

L'EQUIPE MANAGERIALE DE DIRECTION



André MAMA FOU DA
Directeur Général



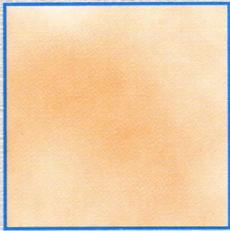
Thomas KOLLE EKANEY
Directeur Général Adjoint



Jean-Baptiste MBALLA
Directeur Technique



Louis-Roger MANGA
Directeur Administratif,
Financier et Commercial



CEUX QUI ANIMENT LA STRUCTURE



L'Equipe opérationnelle

LES OPERATEURS FONCIERS



Jean Victor SENDE
Architecte-Urbaniste



Amadou LOGONE
Architecte

LE BUREAU D'ETUDES

Paul PONDI BATOUM
Urbaniste



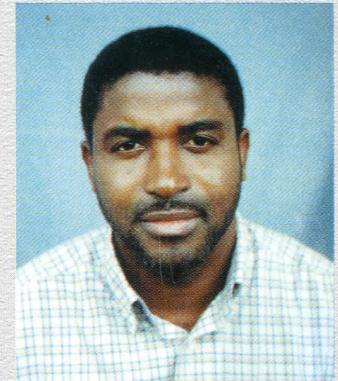
Serge MENGUE
Ing. génie-civil

Jean Roger ABANDA
Ing. génie-civil

LA FONCTION DE CONTROLE



Julienne TATSI
Ing. génie-civil



Marcellin NDOUMBE
Ingenieur TPE



Jacques MBOGLE
Ing. génie-civil



Jean Marie ZAMBO AMOUGOU
Ing. génie-civil

CEUX QUI ANIMENT LA STRUCTURE

Les services fonctionnels

COMMERCIAL



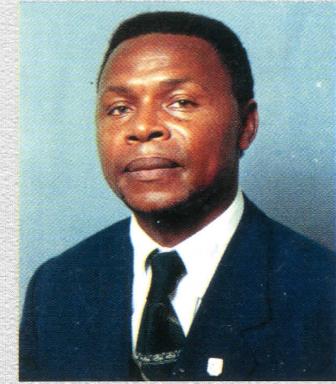
Marie Antoinette TCHOUDAM
Chef Sce Commercial Ydé

ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE



Daniel Macaire MOUNANGUE SILIKI
Chef Sce Administratif et Juridique

CONTROLE DE GESTION



Monsieur GOUOUI
Contrôleur de Gestion



Antoinette BIKOM
Chef Sce Commercial Dla

FINANCES ET COMPTABILITE



Catherine KOMME
Chef Sce Financier et Comptable



Elisabeth OBE
Attachée Juridique



ABDOULAZIZ BELLO BOUBA
Contrôleur de Gestion assistant



Siège social de la Maetur

SIEGE SOCIAL
Quartier Hippodrome Yaoundé

716, Av. Winston Churchill
B.P. 12 48 • Tél.: (237) 23.31.13 / 22.21.02 • Fax: (237) 23.31.90
e-mail : maetur@gcnet.cm

REPRESENTATION DOUALA
Bonamoussadi (Douala Nord)

B.P. 3429 • Tél.: (237) 47.89.93 / 47.89.94
Fax: (237) 47.49.32

Nylon (Douala Est)

Tél.: (237) 37.61.00
Fax: (237) 37.50.28